



Procès-verbal du 5 juin 2026
Séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Bédénac.

Convocation du 30 mai 2026

Présents : Mme Sigrid FANIEZ, Mme Stéphanie FINOT, M. Michel TABUTEAU, Mme Marylène TABUTEAU, Mme Charlène MAZIERE, Mme Marie-France BLONDEAU, Mme Jacqueline CAUSSE, M. Christian ANDRE, M. Jérôme SARNAC, M. Alain LAPARLIERE, Mme Houria ZAÏDI, M. Frédéric FRATY et Mme Anne-Laure COURTES.

Absents : M. Damien GUILLAUD et M. Thibaut ARCAY

Procuration : Procuration de M. Thibaut ARCAY pour M. Frédéric FRATY

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure COURTES

Ouverture de séance : 20h33

Approbation du procès-verbal du 29 avril 2026 à l'unanimité.

1/ Désignation des délégués sénatoriales

Il est proposé au conseil municipal d'élire trois délégués et trois suppléants qui iront voter lors des Sénatoriales. L'élection des délégués et des suppléants se déroulera séparément au scrutin majoritaire à deux tours parmi les seuls membres du conseil municipal et à bulletin secret. Les prochaines élections sénatoriales auront lieu le 27 septembre 2026.

Vote concernant les délégués et dépouillement :

Alain LAPARLIERE	Dix voix	10
Fredéric FRATY	Dix voix	10
Jacqueline CAUSSE	Dix voix	10
Michel TABUTEAU	Deux voix	2
Blanc	Un bulletin	1
Nul	Un bulletin	1

M. Alain LAPARLIERE, M. Frédéric FRATY et Mme Jacqueline CAUSSE sont élus et acceptent leur fonction.

Vote concernant les suppléants et dépouillement :

Christian ANDRE	Onze voix	11
Sigrid FANIEZ	Onze voix	11
Anne-Laure COURTES	Onze voix	11
Blanc	Deux bulletins	2
Nul	Un bulletin	1

M. Christian ANDRE, Mme Sigrid FANIEZ et Mme Anne-Laure COURTES sont élus et acceptent leur fonction.

2/ Règlement intérieur du conseil municipal

Il est proposé au conseil municipal d'adopter un règlement intérieur afin d'assurer la sérénité et le bon déroulement des séances.

Mme Houria ZAÏDI demande des éclaircissements sur l'article 5 du règlement intérieur « Droit d'expression des élus » : il est précisé par M. le maire que les élus ont le droit de poser des questions lors des conseils tant qu'elles concernent l'ordre du jour.

Vote : Quatorze voix pour.

Le règlement intérieur est voté et accepté à l'unanimité.

3/ Gratuité du car scolaire

Il est proposé au conseil de reconduire la gratuité du car scolaire pour l'année 2026-2027.

Vote : Quatorze voix pour.

La gratuité du car scolaire est acceptée à l'unanimité pour l'année 2026-2027.

4/ Présentation des devis des garages des logements de la salle des fêtes

La structure des trois garages des logements de la salle des fêtes sont fragilisées et menacent de s'effondrer. Il est proposé de les détruire pour en construire de nouveaux avec un plan identique aux précédents. Trois devis sont présentés au conseil.

Mme Houria ZAÏDI pose des questions sur le « business plan » de ces garages. Ces garages sont destinés à la location via l'agence immobilière gérant déjà les locations des appartements de la salle des fêtes et en priorité aux locataires de ces logements.

M. Michel TABUTEAU émet des doutes sur l'entreprise « Gaëtan Bureau ».

Mme Houria ZAÏDI demande s'il y a des subventions pour ce projet et M. le maire répond que non.

Mme Charlene MAZIERE demande s'il y a un calendrier prévu pour le début des travaux et M. le maire répond que non.

M. Michel TABUTEAU demande une étude géotechnique avant de faire les devis. L'étude géotechnique étant fournie avec les devis, le conseil votera la validation de l'étude géotechnique et les devis en même temps.

Le choix se porte sur le devis de l'entreprise Golfier Alexandre.

Vote : Treize votes pour et un vote contre de Mme Houria ZAÏDI.

L'étude géotechnique et le devis sont acceptés.

5/ Présentation du devis architecte

Il est également proposé au conseil de choisir un architecte pour superviser le projet. Deux devis d'architectes sont proposés. L'un des architectes faisant partie de la famille de Mme Marylène et de M. Michel TABUTEAU, ils ne peuvent participer au vote et aux débats.

21h42 : Mme Marylène TABUTEAU et M. Michel TABUTEAU sortent de la salle.

Le devis de Laurence Raux est choisi.

Vote : Onze votes pour et un vote contre de Mme Houria ZAÏDI.
Le devis est accepté.

21h44 : Mme Marylène TABUTEAU et M. Michel TABUTEAU reviennent dans la salle.

6/ Stagiairisation adjoint administratif et augmentation du temps de travail

En CDD depuis six ans, il est proposé de créer un poste de stagiairisation de Mme Nathalie SANTA MARIA, qui a rempli sa mission de chargé d'accueil avec assiduité et bonne humeur. Le conseil va également voter pour l'augmentation du nombre d'heures travaillées sur ce poste d'une demi-journée.

Vote : Treize votes pour, une abstention de Mme Houria ZAÏDI.
Le poste de Mme Nathalie SANTA MARIA sera créé en vue de sa stagiairisation.

7/ Stagiairisation adjoint technique

En CDD depuis un an, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique en vue de stagiairiser M. Mickaël LY VAN, qui a rempli sa mission d'adjoint technique avec bonne humeur et un travail irréprochable, ne rechignant jamais à la tâche.

Mme Houria ZAÏDI pose la question de l'impact de la masse salariale sur les budgets de la mairie. M. le maire précise que tous les postes ont été budgétisés en amont et ne pèseront pas plus lourd que l'ensemble des postes précédents.

Vote : Treize votes pour, une abstention de Mme ZAÏDI Houria.
Le poste de M. Mickaël LY VAN sera créé en vue de sa stagiairisation.

8/ Stagiairisation agent agence postale communale

Le contrat en CDD de Mme Anaïs ANDRIEUX à l'agence postale de Bédénac arrive à son échéance. Mme Anaïs ANDRIEUX ayant porté toute satisfaction à ce poste de part son sens de l'accueil et son sérieux, il est proposé au conseil de voter la création d'un poste en vue de sa stagiairisation.

Vote : Treize votes pour, une abstention de Mme Houria ZAÏDI.
Le poste de Mme Anaïs ANDRIEUX sera créé en vue de sa stagiairisation.

9/ Modification du tableau des effectifs.

De part la création de ces postes, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de la commune.

Vote : Treize votes pour, une abstention de Mme ZAÏDI.

La modification du tableau des effectifs est validée.

10/ Suppression des postes sur le tableau des effectifs.

Ces changements entraînent la suppression de postes du tableau des effectifs.

Vote : Quatorze votes pour.

La suppression des postes est validée.

11/ Droit à la formation des élus

Une enveloppe budgétaire d'un montant global de 779€ annuel à répartir est envisagé pour la formation des élus, formations qui seront obligatoirement en lien avec les missions et délégations qui leur sont confiés au sein de la commune de Bédenac. Il est proposé au conseil de voter ce budget.

Vote : Quatorze votes pour.

Le budget est adopté.

12/ Désignation correspondant défense

Le correspondant défense a pour mission de gérer toutes les questions relatives à la défense avec les autorités civiles et militaires. Ce correspondant est choisi par M. le maire et le conseil doit voter pour l'approuver. Il propose M. Frédéric FRATY pour remplir cette mission, ayant une longue expérience des affaires militaires et qui accepte de remplir ce rôle.

Vote : Quatorze votes pour.

M. Frédéric FRATY est le correspondant défense.

13/ Tarif cantine scolaire 2026-2027

Dû à l'inflation et pour maintenir un service de qualité, il est proposé d'augmenter le tarif de la cantine scolaire de Bédenac de 0,10 € par repas pour les enfants et les adultes menant à un tarif de 3,20 € par repas pour les enfants et 4,70 € par repas pour les adultes.

Vote : Treize votes pour, un vote contre de Mme ZAÏDI.

Le tarif de la cantine est augmenté.

Fin de la séance 22h04.

Affiché le 09 juin 2026

Le Maire

